

COMMUNIQUE de PRESSE

Qualité des eaux littorales Fermeture de la zone de pêche de la baie d'Etel - Penthièvre Situation au 7 septembre 2017

En raison de la **contamination des coquillages par des toxines lipophiles** (phytoplanctons naturels se développant dans des conditions météorologiques favorables) une interdiction **de pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine** des coquillages provenant de **la zone de la baie d'Etel - Penthièvre (n° 56.06.1 bande côtière entre la rivière d'Etel et Penthièvre)** a été prononcée le 7 septembre 2017 par le préfet du Morbihan.

En conséquence, la pêche professionnelle et récréative de tous coquillages provenant de cette zone est interdite. Cette interdiction s'appliquera jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante. Il est demandé aux personnes qui détiendraient des produits issus de cette zone de ne pas les consommer.

Les coquillages provenant d'autres zones de production du littoral morbihannais peuvent continuer à être consommés sans risque pour la santé humaine.

Pour tous renseignements, contactez les services de la direction départementale des territoires et de la mer - délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 31).

Toute l'information sur la pêche à pied sur <http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Alertes-sanitaires-sur-les-coquillages/Situation-sanitaire-des-coquillages-du-Morbihan>



[morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)



@prefet56



Préfet du Morbihan